

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°110/2022

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 22 Septembre 2022
Date de convocation : 22 Septembre 2022

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux et le trente septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.
Présents : Mrs Baude, Bernard, Coutagne, Diana, Espoto, Eymard, Lecoq, Masut, Mokrani, Pignon, Saffre, Walter, Mmes Armandi, Carlet-Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Lerda, Lombard, Lubrano, Noto-Campanella, Pellegrino,
Pouvoirs : Mmes Gournay à Mr Pignon, Lekim à Mme Lombard
Secrétaire de séance : Mr Coutagne

Séjours de vacances Eté 2022 : participation aux frais des jeunes roussetains

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 31 mars 2006, il a été décidé de soutenir financièrement les familles de jeunes roussetains qui souhaitent participer aux séjours organisés par la Commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que différents séjours se sont déroulés pendant les vacances scolaires en juillet et août 2022.

Aussi, il convient, conformément à la délibération précitée, de prendre en charge financièrement une partie des séjours.

Monsieur le Maire précise que le montant total de ces aides, versé directement aux organismes, s'élève à la somme de 54 521,25 euros.

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Décide de prendre en charge une partie des frais de séjours organisés pendant les mois de Juillet et Août 2022 pour les jeunes roussetains,
- Indique que le montant de ces aides qui sera versé directement aux organismes tels que mentionnés dans les détails ci-annexés, représente la somme totale de 54 521,25 euros,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, exercice 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,

Denis COUTAGNE



Le Maire,



Jean- Louis CANAL



SEJOURS ETE 2022

Lieux / Date	Organisme	Nb jours	nb enf.	coût du séjour	Coût total	Famille	Mairie
6-12 ans							
Nature Enchantée 10 au 16 juillet 2022	Temps Jeunes	6	17	618,00	10506,00	5840,10	4665,90
Le Circuit Merveilleux du 7 au 17 juillet 2022	Mondial Junior	10	31	1075,00	33325,00	15641,25	17683,75
Les Pieds dans l'Eau du 18 au 31 juillet 2022	Tootazimut	14	1	1062,00	1062,00	477,90	584,10
Sport Moutain du 1er au 14 août 2022	Tootazimut	14	3	1107,00	3321,00	1660,50	1660,50
Poneys/Multi-activités du 15 au 26 août 2022	Temps Jeunes	12	4	966,00	3864,00	1738,80	2125,20
13-17 ans					52078,00	25358,55	26719,45
Aqua 'Landes 8 au 17 juillet 2022	Tootazimut	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Plage & Soleil 18 au 31 juillet 2022	Tootazimut	14	15	15180,00	15180,00	7438,20	7741,80
CORSE du 1er au 10 août 2022	Mondial Junior	10	38	1080,00	41040,00	21060,00	19980,00
MINORQUE du 16 au 24 août 2022	Mondial Junior	0					
Adhésion Mondial Junior	80 €						80,00
			109		56220,00	28498,20	27801,80
TOTAL					108298,00	53856,75	54521,25

TABLEAU GENERAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°111/2022

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 22 Septembre 2022
Date de convocation : 22 Septembre 2022

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux et le trente septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.
Présents : Mrs Baude, Bernard, Coutagne, Diana, Espoto, Eymard, Lecoq, Masut, Mokrani, Pignon, Saffre, Walter, Mmes Armandi, Carlet-Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Lerda, Lombard, Lubrano, Noto-Campanella, Pellegrino,
Pouvoirs : Mmes Gournay à Mr Pignon, Lekim à Mme Lombard
Secrétaire de séance : Mr Coutagne

Modification du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) devenant SYNDICAT MENELIK : désignation du représentant de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par arrêté interpréfectoral du 15 Septembre 2022, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) est devenu MENELIK, établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) sur un territoire plus vaste que le seul bassin versant de l'Arc.

Le nouveau périmètre concerne à présent le territoire de 57 communes.

Chaque commune doit être représentée par un élu au sein du comité syndical de MENELIK. Sur le territoire métropolitain, ces élus seront officiellement désignés par voix de délibération lors du conseil métropolitain du 20 Octobre prochain, sur la base des propositions faites par chacune des communes concernées.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la désignation de l'élue représentant la commune au sein de cette instance.

Sont annexés au présent projet, les statuts modifiés.

Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
 - Après en avoir délibéré,
 - Décide de désigner Monsieur Bernard DIANA, conseiller municipal, afin de représenter la commune au sein du comité syndicat de MENELIK (ex SABA).
- ADOpte A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,

Denis COUTAGNE



Le Maire,



Jean- Louis CANAL

